



# De l'abside... ... à la glacière



**BULLETIN MUNICIPAL JUILLET- AOUT- SEPTEMBRE 2022**



## Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Comme pour les années précédentes, le bulletin municipal de printemps est grandement dédié au budget de la Commune. Avec un souci permanent de transparence, nous vous faisons un point précis des finances, des dépenses pour notre commune.

Nous revenons dans ce bulletin sur les travaux et investissements réalisés en ce début d'année. Quelques informations très importantes sur la sécurité, le risque incendie et la gestion de l'eau ce bien si précieux à utiliser à bon escient.

En cette période de fin d'année scolaire, je souhaite de très bonnes vacances à nos enseignants ainsi qu'à tous les élèves de Vinassan. Un très bel été festif se prépare grâce à nos associations, n'hésitez pas à venir partager ces moments sympathiques, ce sera pour nos bénévoles un signe de remerciement fortement apprécié.

Je terminerai par vous souhaiter à vous tous un très bel été, de très bonnes vacances pour ceux qui en prennent. Je remercie également très sincèrement les bénévoles du CCFF qui vont patrouiller cet été pendant des journées caniculaires afin d'assurer la surveillance et la prévention contre le feu pour protéger notre belle Clape.

Bonne lecture, Didier Aldebert

## Quelques photos



**Dans ce  
numéro:  
Sommaire**

Couverture :  
Le mot du Maire  
Quelques photos

Compte  
administratif 2021

Budget primitif  
2022

Principales  
réalisations

Fiscalité

Vie quotidienne



## MIEUX COMPRENDRE UN BUDGET COMMUNAL : QUELQUES EXPLICATIONS

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions entreprises par la commune.

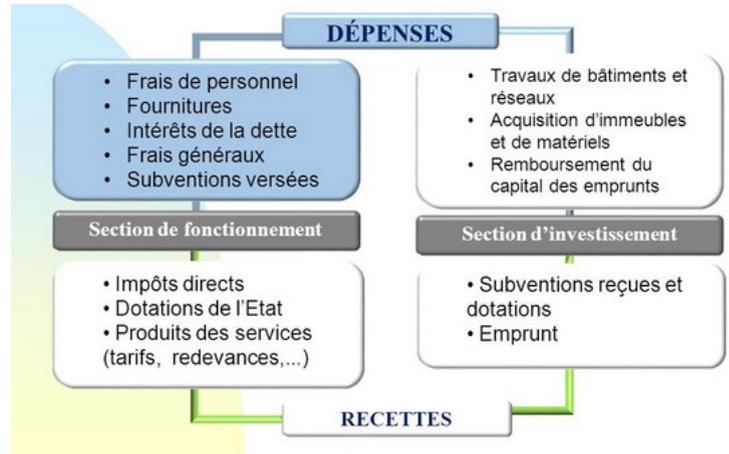
C'est un acte de prévision qui évalue les dépenses à faire sur une année et les recettes à encaisser.

C'est un acte d'autorisation qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

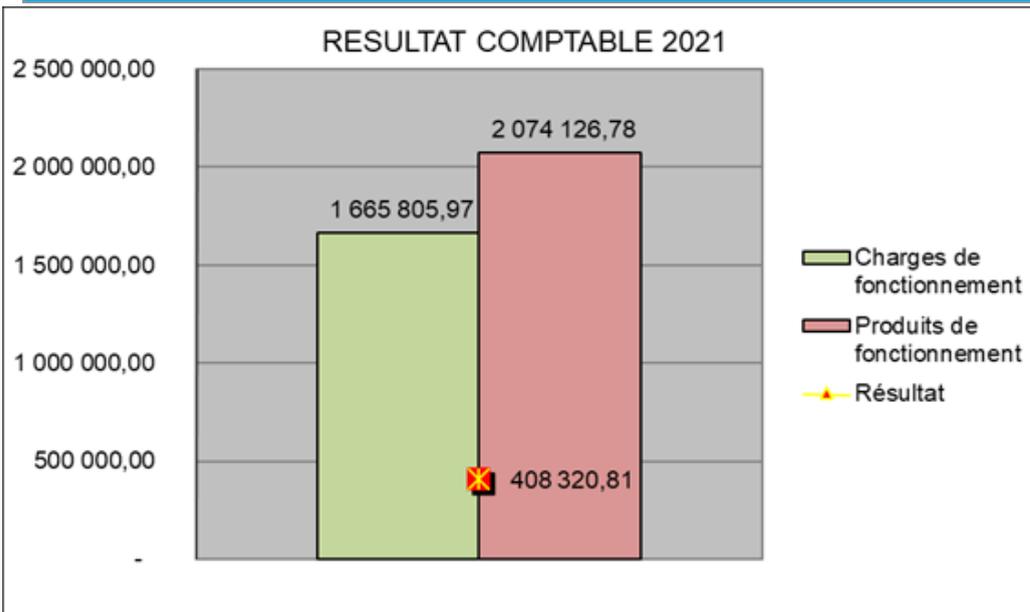
Le budget prévisionnel est appelé budget primitif qui compte les prévisions de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement.

Le compte administratif permet de constater la réalisation du budget primitif ; c'est un relevé exhaustif des opérations de dépenses et de recettes réalisées pendant l'exercice comptable .

### Décomposition d'un budget communal



### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : La section de Fonctionnement



En 2021, l'excédent est de **408 320,81€**.

*Il permet à la Commune de financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement.*

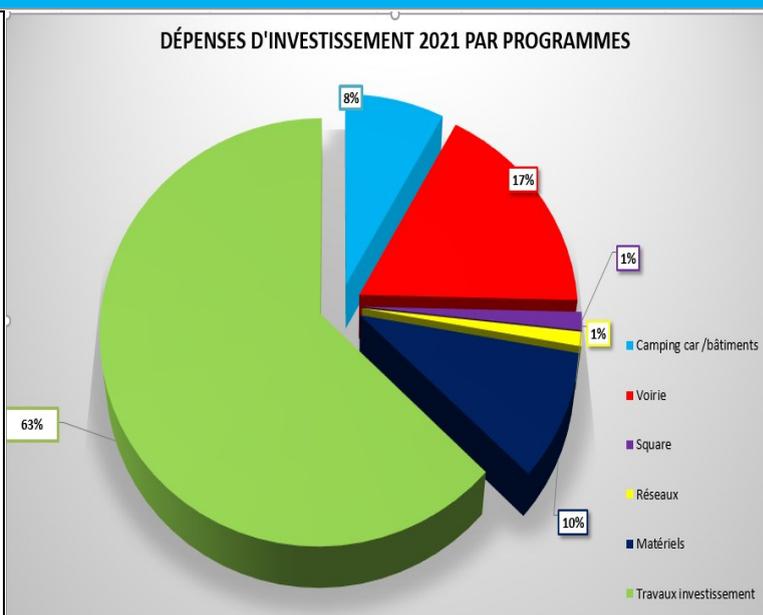
### INDICATEURS FINANCIERS

Les repères financiers ci-dessous indiquent une bonne gestion financière. Ce sont les dépenses de fonctionnement regroupées en 5 catégories en montant en € (charges de personnel, charges générales, charges de gestion courante et financières, charges exceptionnelles).

Définition	Montant en € du budget 2021 de la Commune	Montant en € par habitant pour la strate de commune de référence			
		Commune	Département	Région	National
CHARGES GENERALES	438 890.75	162	203	209	227
CHARGES DE PERSONNEL	964 282.77	349	373	366	371
CHARGES DE GESTION COURANTE	212 014.12	78	94	93	95
CHARGES FINANCIERES	55 625.73	18	15	19	16
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 107.99	0	0	3	5
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 665 805,97</b>				

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : La section d'Investissement

ENIR informatique	43 652.82 €	529 412.26 €
Mobilier	1 746.00 €	
Matériel outillage	4 916.33 €	
Travaux sécurité écoles/stade	153 929.82 €	
Travaux ancienne mairie	177 776.05 €	
Bâtiments communaux	11 258.06 €	
Voirie	24 308.39 €	
Cimetière allées	67 634.64 €	
Réseaux électriques	5 728.28 €	
Réfection square	7 229.47 €	



### LES PRINCIPALES REALISATIONS : 529 412.26€



Réfection sol cimetière



Ancienne Mairie



Borne camping car



Réfection voirie



Ancienne Mairie



Containers enterrés



Matériel ENIR aux écoles



Climatisation aux écoles



## Jumelage entre les communes de Vinassan et Plumelin (Morbihan)

**Le jumelage a été officialisé jeudi 26 mai 2022.**

Une délégation d'élus de Vinassan a été accueillie en Bretagne par le maire Pierre Guégan et son conseil municipal, pour officialiser le jumelage. Celui-ci est né d'une belle solidarité, lorsque le conseil municipal de Plumelin a voté le versement d'un euro par habitant au profit des sinistrés du département de l'Aude, après les inondations d'octobre 2018.

Dans un courrier joint au don, le maire de Plumelin recherchait une commune Audoise afin de mettre en place un jumelage. Les deux conseils municipaux ont acté le projet fin 2019. La crise sanitaire en a décidé autrement, mais nous sommes restés en contact. Une première rencontre a eu lieu à Paris, en novembre 2021, lors du congrès national des maires.

Avec le déplacement d'une partie de l'équipe municipale de Vinassan, accueillie dans les familles des conseillers, le jumelage a été officialisé le jeudi 26 mai à Plumelin, par la

signature des livres d'or des deux communes et l'inauguration de la « place Vinassan » devant la mairie.

### Près de 850 km séparent les deux communes....

Mais les points communs sont nombreux. Comme l'existence d'un club de karaté, d'un club de pétanque, d'une école de rugby. On a des amitiés à nouer désormais et des projets à mettre en place, assurent les deux maires. Ces échanges ne peuvent qu'enrichir notre vie associative et culturelle aux travers de rencontres. Maintenant à notre tour de préparer leur venue pour 2023.



## Le 1er marché de la truffe blanche de Vinassan



Le premier marché de la truffe blanche et du terroir a pris son envol samedi 18 juin, dans le cadre idyllique du parc de Thel, sous ses magnifiques arbres. À 11 heures, le début de la vente des truffes était annoncé par le son d'une cloche.

Parallèlement des producteurs locaux proposaient aux visiteurs:

fromages, glaces artisanales, vin, miel, huile d'olives....

Au total une trentaine d'exposants ont participé. La restauration était au rendez vous avec notre poissonnier (produits de la mer et de l'étang de l'Ayrolles de Gruissan) et le traiteur qui a concocté une délicieuse gardianne de

taureau. Merci aussi à l'association « les Pantiguettes ». Cette manifestation a été honorée par la présence de la confrérie « Los Trufaires » qui a intronisé M. Aldebert Didier, M. Mouly Didier et M. Baudracco Jean-Claude et par celle du Consulat de Septimanie qui a accueilli parmi les siens M. Pla Gilbert, M. Rivel Jean-Luc et M. Ginies Alain.

Plusieurs animations ont été proposées: balade à dos d'ânes, jeux en bois, et démonstration de fauconnerie avec de majestueux rapaces.

Grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles, cette journée a rencontré un réel succès avec pas moins de 1200 visiteurs. À l'année prochaine pour la deuxième édition.



## Les chantiers du dernier trimestre

Les principaux travaux réalisés ces trois derniers mois concernent la création de trois nouveaux parkings. Le premier est situé au parc de Thel, entre le complexe et la rue de la Font. D'une capacité de 17 places dont une PMR, il permet aux habitants, se garant jusqu'à présent place Léon Blum et dans les rues voisines, d'utiliser désormais cet espace de stationnement.

Le second, d'une capacité de 20 places, dont une PMR, a été aménagé avenue du Général Leclerc, pour permettre aux riverains de pouvoir garer leurs véhicules dans des conditions optimales et de mettre un terme aux comportements inciviques de certains. Il va, de plus, offrir une sécurité indéniablement accrue pour les piétons et les usagers de la route. Le troisième parking situé rue Victor Hugo, d'une capacité de 5 places utilise un espace jusqu' alors inoccupé.

Parmi les derniers travaux entrepris figure également

l'installation d'un auvent à l'entrée du boulodrome. Celui-ci permet d'offrir de l'ombre aux nombreux boulistes fréquentant les installations Vinassanaises, aux heures les plus chaudes de la journée.

En travaux spécifiques réalisés en interne par les services techniques de la commune, figure la remise en état du monument aux morts. Trois opérations ont été pour cela nécessaires ; rebouchage des fissures, ponçage et peinture.



## BUDGET PRIMITIF 2022 : un budget maîtrisé

Voté lors du Conseil municipal du 05 avril 2022, le budget 2022 s'est construit dans un contexte toujours contraint par le Covid. Malgré cet environnement incertain, la commune de Vinassan propose un budget ambitieux.

Les choix se sont portés à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu. Le tout sans augmenter les taux d'impôts locaux.



## Les principaux investissements prévus



Place Léon Blum piétonne 1 000 000€



Le parking av Général Leclerc



Le parking du complexe

### ET ENCORE...

Les parkings : 60 000€

Local Police Municipale et vidéo protection : 150 000€

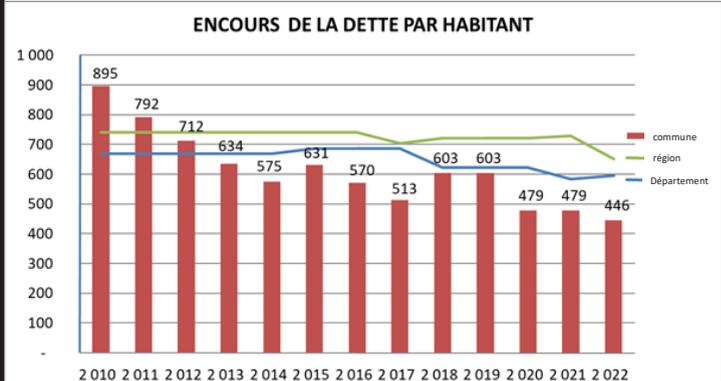
Achat terrains et bâtiments : 280 000€

Entretien bâtiments publics : 60 000€

Réseaux électrification et eau potable : 60 000€

Matériel outillage : 51 500€

Réhabilitation salle Caraveille : 40 000€



Le niveau d'endettement a baissé depuis 2011, il est bien en dessous des ratios du Département et de la Région.

## FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2022

### Les taux communaux n'augmentent pas en 2022!!

Rappel : en 2020 le gouvernement a décidé la suppression par étapes de la taxe d'habitation. Ainsi, en 2023, plus aucun ménage ne paiera sa taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

En 2021, l'Etat a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière au bénéfice des communes.

L'impôt communal se limite maintenant à la seule taxe foncière. La taxe foncière est due par tout propriétaire ou tout usufruitier d'un logement au 1er janvier de l'année. Elle comprend la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères due par l'occupant mais dont le taux est voté par le Grand Narbonne.

À titre indicatif, les taux 2021 des communes voisines sont les suivants

	FB %	FNB %
VINASSAN	58.59	78.92
FLEURY	62.39%	63.21%
SALLES	61.20%	105.36%
ARMISSAN	56.30%	75.45%
COURSAN	61.69%	95.46%
CUXAC	62.67%	69.08%



## NUMEROS UTILES

Centre de secours

18 ou 112

Pompiers Coursan

04 68 33 22 90

Gendarmerie de Vinassan

04 68 33 50 58

Urgences: 17

Samu social: 115

Régie de l'Eau:

04 68 33 83 27

Grand Narbonne

04 68 58 14 58

Edf dépannage

0810 333 011

Gdf dépannage

0810 433 011

Déchetterie

04 68 45 21 54

Du lundi au samedi

De 9h à 12h et

De 13h30 à 17h30

Distribution sacs

poubelles

Du 16 aout au 26 aout

Le matin  
au technique

De 8h à 12h

Bibliothèque

Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi 09 h-11 h

Mercredi 16 h-19 h

Fermeture :

11 au 22 juillet

15 au 26 Août

## Le saviez vous ?

Pour la sécurité de tous, un défibrillateur et sa notice explicative sont installés et accessibles à tous à l'entrée du boudodrome municipal au parc des sports.



## Opération Tranquillité Vacances 365 jours par an

Pour rappel, c'est durant toute l'année que fonctionne cette mesure qui vous fait bénéficier de la surveillance de votre résidence, en votre absence, quelle que soit la raison et la durée.

Pour en bénéficier, il convient de remplir le formulaire que vous trouverez sur le site [www.vinassan.fr](http://www.vinassan.fr), ou de vous procurer ce document à la mairie. Il vous suffit ensuite de le déposer, au minimum 48 heures avant votre départ, à la gendarmerie de votre commune.

## La carte ambassadeur, QUESAKO ?

L'Office de Tourisme de la Côte du Midi (Narbonne, Saint-Pierre-la-mer, Port-La Nouvelle, Le Somail...) vient de lancer sa carte ambassadeur. Tout habitant du Grand Narbonne ou toute personne travaillant dans une des communes peut la demander. Elle est gratuite et présente de nombreux avantages :

C'est gratuit pour vous, si vous venez accompagnés de 1, 2, 3, ou 4 personnes selon les sites. La carte ambassadeur, c'est 25 activités en accès illimité, et il y en a pour tous les goûts.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page [www.cartambassadeur.com](http://www.cartambassadeur.com) et télécharger l'appli pour découvrir le dispositif.

**VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE**

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOILETS LE JOUR
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

**VAGUES DE CHALEUR, QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?**

- PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS
- PERSONNES HANDICAPÉES OU MALADES À DOMICILE
- PERSONNES DÉPENDANTES
- FEMMES ENCEINTEES
- ENFANTS

## POUR VOTRE SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Durant l'été, lors de risques sévères le Massif de la Clape peut être fermé à tous et à toutes activités.



TOUTE L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL SUR : [www.risque-prevention-incendie.fr/aude/](http://www.risque-prevention-incendie.fr/aude/)

Selon l'arrêté préfectoral n° DDTM-SUEDT-UFB-2018-053 relatif au renforcement des mesures de prévention des incendies de forêts sur le massif de la Clape.

## Gestes citoyens

faire ?

Prendre des douches rapides : passer 5' sous la douche permet d'économiser 120 L par rapport à un bain.

Dans la mesure du possible, installer un mitigeur qui permet de couper l'eau dès que possible tout en gardant un certain confort.

Récupérer les eaux utilisées : l'eau de rinçage des légumes peut servir à arroser les plantes.

Mettre une bouteille remplie dans la cuvette des toilettes pour en limiter le remplissage.

Voici quelques astuces qui permettent d'économiser l'eau tout en réduisant sa facture.



L'eau : un bien précieux à utiliser à bon escient...oui mais comment

## Soutien à l'Ukraine

En quelques chiffres...

600€ de collecte :

Les Vinassanais ont apporté leur soutien à l'Ukraine.

4 camions de produits médicaux et paramédicaux.

## MOBIL'AUDE facilite vos déplacements sur le Département

une plate forme numérique : Mobil'Aude développée par le Département afin de faciliter les déplacements réguliers des Audois (travail, loisirs, études, déplacements occasionnels), réduire l'usage individuel de la voiture et baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Il est possible de s'inscrire en ligne sur [mobil.aude.fr](http://mobil.aude.fr) ou en téléchargeant l'appli Mobil'Aude sur Apple Store ou sur Google Play.

